

**PROCES VERBAL DES RESOLUTIONS VOTEES LORS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE 2024 DE BONSENS.ORG**

✓ **Date de l'Assemblée générale :**

28 juin 2025

✓ **Lieu :**

Assemblée tenue en ligne via plusieurs liens vidéos communiqués aux adhérents dont Youtube (vidéo disponible : <https://www.youtube.com/watch?v=wYtRG-aU-9E>).

Les votes ont été réceptionnés sur un site sécurisé : chaque adhérent a reçu dans les délais statutairement impartis sa convocation ainsi que les modalités de vote à distance.

✓ **Participation globale :**

536 votants sur 3913 adhérents cotisants à jour au 31/12/2024, soit un taux de participation de 13.7%.

✓ **Résolution n°1 : Approbation du rapport d'activité 2024**

La résolution est adoptée si la majorité des suffrages exprimés est atteinte.

Aucun quorum de participants n'est requis pour une assemblée générale ordinaire

• **Question posée :**

Il est proposé et demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver le [rapport d'activité 2024](#) présenté par le Président de l'association BONSENS.ORG.

• **Résultats :**

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	518	98.855 %
BLANC	3	0.5725 %
ABSTENTION	3	0.5725%
Total	524	100 %

• **Décision : la résolution est adoptée.**

✓ **Résolution n°2 : Approbation du rapport financier 2024**

La résolution est adoptée si la majorité des suffrages exprimés est atteinte.

Aucun quorum de participants n'est requis pour une assemblée générale ordinaire

- **Question posée :**

Vérifiés par le cabinet HANS, cabinet d'expertise comptable, il est proposé et demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver les **comptes clôturés au 31/12/2024** et le **rapport financier** qui en découle.

- **Synthèse des résultats :**

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	501	96.91 %
ABSTENTION	10	1.93 %
BLANC	6	1.16 %
Total	517	100 %

- **Décision : la résolution est adoptée.**

✓ **Résolution n°3 : Proposition de maintien des cotisations à leur niveau de 2023**

La résolution est adoptée si la majorité des suffrages exprimés est atteinte.

Aucun quorum de participants n'est requis pour une assemblée générale ordinaire

- **Question posée :**

Les cotisations des membres actifs doivent être déterminées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il est proposé de laisser inchangées les cotisations annuelles des membres actifs soit :

- Tarif normal : 15 €
- Tarif étudiant : 10 € (sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité)
- Tarif sans emploi ou chômeur : 10 € (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)

Il est proposé aux adhérents de se prononcer sur le principe de cette tarification.

En cas de vote majoritairement contre, la résolution 4 devra être votée.

- **Synthèse des résultats :**

Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR	502	96.54 %
ABSTENTION	9	1.73 %
CONTRE	6	1.15 %
BLANC	3	0.58 %
Total	520	100 %

- **Décision : la résolution est adoptée.**

✓ **Résolution n°4 : Résolution à voter uniquement si la Résolution n°3 a été rejetée**

La résolution est adoptée si la majorité des suffrages exprimés est atteinte. Aucun quorum de participants n'est requis pour une assemblée générale ordinaire

• **Question posée :**

Dans l'hypothèse selon laquelle la Résolution n°3 aurait été rejetée, il est demandé aux adhérents de voter pour indiquer si les cotisations proposées doivent être majorées ou minorées et toutes à hauteur de plus ou moins 2 € (deux euros) afin de ne pas fragiliser inutilement les fondations financières de l'association, ni la continuité des actions engagées.

Les adhérents doivent donc préciser s'ils sont pour une minoration ou une majoration dans les termes précisés ci-dessus ou s'ils préfèrent le maintien des tarifications ayant cours jusqu'alors.

Il est proposé aux adhérents de se prononcer sur le principe de cette tarification.

⇒ Cette résolution ne justifie plus de vote dans ma mesure où le maintien des cotisations a été adopté en Résolution n°3.

⇒ A titre purement informatif, les votes recueillis donnaient les résultats suivants :

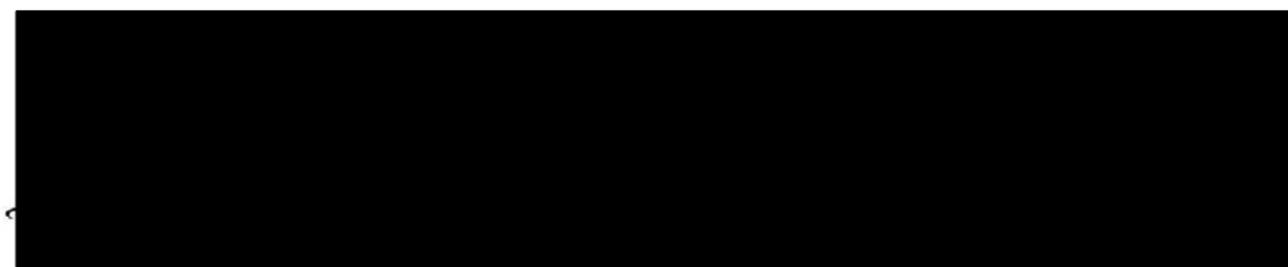
Réponse	Nombre	Pourcentage
POUR UN MAINTIEN	272	53.97 %
POUR UNE MAJORATION	151	29.96 %
ABSTENTION	41	8.13 %
BLANC	26	5.16 %
POUR UNE MINORATION	14	2.78 %
Total	504	100 %

Après les réponses apportées à diverses questions des adhérents connectés en ligne lors de l'assemblée générale, le Président et les autres membres du Conseil d'administration, ainsi que du bureau de BONSENS.ORG, les remercient.

L'Assemblée Générale est clôturée.

Fait à ENTZHEIM,

Le 28 juin 2025.



Le Président

Le Secrétaire